



Recours pour résiliation d'un contrat de télésurveillance

Par **caro**, le **07/02/2011** à **13:08**

Bonjour,

A la suite d'un démarchage musclé de la sté de télésurveillance Easydentic(safetic). Nous avons signé un contrat pour 2 caméras de 180€/mois (avec le tampon eurl).
Devant des difficultés financières, et le manque évident d'utilité des caméras, nous avons envoyé par LRAR une demande de résiliation du contrat 3 mois avant la date anniversaire des 24 mois., nous référant au discours qu'avait tenu le commercial.(reconductible tous les ans)

Nous nous trouvons alors devant le fait accompli que :

- 1/le"contrat" présente un caractère irrévocable de 60 mois !
- 2/Qu'une société de leasing (PARFIP) détient ce contrat .
- 3/ Celle ci demande des indemnités de résiliation de 7950 €

Ma question est : quel recours à l'amiable puis je faire pour résilier ?

Sinon

Est il possible de contraindre la ste Easydentic a revoir les mensualités à la baisse. avec quels arguments (clauses abusives , dol , intimidation). Pourquoi une Eurl ne peut elle pas bénéficier des clauses du code de la consommation étant donné que la personne contractante est seule , aussi démunie devant les méthodes frauduleuses, qu'un simple consommateur?

Merci de vos conseil.

Cordialement